

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un troisième poste de Professeure des Universités pour les sages-femmes

Le 8 juin 2023, **Anne Chantry**, sage-femme, épidémiologiste et Maître de Conférences en Maïeutique à l'Université Paris Cité, **a été nommée et titularisée en qualité de Professeure des Universités avec une prise de poste effective au cours de l'année universitaire 2023-2024.**

Cette reconnaissance est une avancée supplémentaire dans la valorisation de la recherche en maïeutique. En effet, désormais, Anne Chantry est la troisième sage-femme Professeure des Universités en France, après Corinne Dupont en 2021 et Anne Rousseau en 2022.

Au delà de la valorisation de la profession de sage-femme et de l'avancée que cela représente pour la formation au sein des Universités, le **Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) tient à chaleureusement féliciter Anne Chantry. Il convient de saluer son parcours notable et de la remercier pour son travail au sein du CNSF, notamment comme Vice-Présidente en charge de la Recherche Scientifique entre 2021 et 2023.**

Anne Chantry partage son activité d'enseignante-chercheuse entre l'Équipe de recherche en épidémiologie obstétricale périnéale et pédiatrique (Epopé) et le Département Universitaire de Maïeutique de la Faculté de Santé d'Université Paris Cité. Après avoir travaillé sur la morbidité maternelle sévère, elle mène aujourd'hui des travaux davantage orientés sur la recherche en Maïeutique. Ses travaux portent notamment sur la rationalisation des soins prodigués aux femmes pendant la période gravido-puerpérale selon leur(s) risque(s).

Ancienne Vice-Présidente Recherche au sein du CNSF, elle est activement impliquée dans la valorisation de la recherche auprès des sages-femmes afin de stimuler les carrières et les projets de recherche en Maïeutique.

Depuis plusieurs années, de nombreuses sages-femmes s'engagent dans des parcours de recherche avec de grandes difficultés d'accès à des postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s à l'Université. La création de la section "Maïeutique" du CNU a permis de qualifier de multiples sages-femmes aux fonctions de maître de conférence. Malheureusement, trop peu sont titulaires d'un poste au sein d'une Université. L'absence de statut bi-appartenant, qui permet de cumuler à la fois les activités universitaires (enseignement et recherche) et une activité clinique, sans pour autant voir une diminution de rémunération liée au changement de statut, incite de nombreuses sages-femmes chercheur.e.s à postuler à l'étranger.

Le CNSF reste mobilisé pour valoriser la recherche en maïeutique et défendre la création de nouveaux postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s clinicien.ne.s destinés aux sages-femmes.



Contact

Eléonore Bleuzen-Her, Présidente du CNSF - 06.79.54.75.15